



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN**

- Article L5211-10 du CGCT  
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2026-24  
DU JEUDI 12 MARS 2026**

**Présents** : M. Jean-Luc CANTALOUBE, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

**Excusée** : Mme Isabelle CALMET

**Objet de la décision** : Développement Économique – Règlement d'intervention en faveur des installations nouvelles en Centre Tarn – Attribution d'une subvention à Madame DANJOU

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2022-074 en date du 30 juin 2022 relative à l'approbation du règlement d'intervention en faveur des installations nouvelles en Centre Tarn,

**Vu** la demande de subvention présentée par Madame Mathilde DANJOU (entrepreneur individuel), Dirigeante du « Dressing des Arcades », commerce de prêt à porter et accessoires, sis 39 place Louisa Paulin, commune de Réalmont,

**Vu** le montant des dépenses d'investissement éligibles (en lien direct avec l'activité entrepreneuriale) supérieur à 2 000 € HT,

**Vu** la consultation préalable du comité d'instruction,

**Considérant** que la requérante remplit les conditions fixées dans le règlement d'intervention en faveur des installations nouvelles en Centre Tarn,

Le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à Madame Mathilde DANJOU,

- autorise Monsieur le Président à signer la convention d'aide aux installations nouvelles avec la bénéficiaire.

En vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn

**Le Président,**  
Jean-Luc CANTALOUBE